



3F PROCHE ET ENGAGÉ



Publié le 10/03/2025

Loger et protéger : l'engagement de 3F aux côtés des femmes victimes de violences

Chaque année, des milliers de femmes subissent des violences conjugales, souvent sans solution immédiate pour se mettre à l'abri. Face à cette urgence, Immobilière 3F s'engage activement aux côtés des associations spécialisées pour assurer un hébergement sûr et pérenne aux victimes. Un travail rendu possible grâce à des dispositifs de relogement adaptés et à une mobilisation constante des équipes sur le terrain.

Un accompagnement sur-mesure pour des situations complexes

Marina, chargée d'accompagnement social au sein de l'agence 3F des Hauts-de-Seine, œuvre quotidiennement à la recherche de solutions adaptées pour les locataires en difficulté, notamment les femmes victimes de violences conjugales. Son rôle dépasse largement la gestion des impayés ou des changements de logement : il s'agit avant tout d'un accompagnement humain, impliquant une coordination étroite avec de nombreux partenaires.

Lorsqu'une femme en détresse est identifiée – que ce soit via un gardien, un partenaire associatif ou un signalement interne – l'intervention doit être rapide et discrète. « Nous nous assurons avant tout de leur

sécurité, en évitant toute communication qui pourrait les mettre en danger », explique Marina. Une fois le premier contact établi, Immobilière 3F oriente la victime vers des structures spécialisées comme l'association L'ESCALE du réseau de la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF), et travaille à trouver une solution d'hébergement adaptée. En 2019, Immobilière 3F et la FNSF ont signé une convention de partenariat par chaque société régionale 3F, pour d'une part, contribuer à l'accès au logement locatif social et au relogement de femmes victimes de violences, et d'autre part favoriser le repérage et l'accompagnement des femmes victimes de violences parmi les locataires des sociétés 3F.

Des logements d'urgence et des relogements pérennes

Grâce à son réseau et à la mobilisation de ses équipes, l'agence Immobilière 3F des Hauts-de-Seine met à disposition onze places d'hébergement d'urgence louées à l'Escale, tandis que d'autres bénéficient de logements Immobilière 3F pérennisés par la FNSF ».

Mais les besoins sont immenses et la faible rotation des logements complique souvent la prise en charge. « Nous devons faire preuve d'agilité pour trouver rapidement des solutions adaptées. Certaines femmes veulent fuir immédiatement le département, d'autres préfèrent rester proches de l'école de leurs enfants », précise Marina.

Dans certains cas, comme celui de Madame X, un travail de suivi sur plusieurs mois est nécessaire pour l'aider à quitter définitivement son agresseur. « Nous avons accompagné cette locataire dans ses démarches administratives, en collaboration avec la CAF et le CCAS, pour l'aider à retrouver son autonomie financière et accéder à un logement indépendant », raconte Marina. « En mars 2023, j'ai pris connaissance d'un dossier impliquant Madame X. Après avoir établi un contact téléphonique avec elle, elle m'a expliqué sa situation : elle est en activité tandis que son conjoint est sans emploi et ne possède pas de titre de séjour, ce qui le prive du droit à la retraite. C'est donc principalement elle qui subvenait aux besoins financiers du couple. Madame X arrivant à l'âge de la retraite, le couple faisait face à une situation financière compliquée et aux dettes. Nous l'avons accompagné(e) dans ses démarches d'ouverture de droits à la retraite, plusieurs partenaires étant impliqués, notamment la CAF, le Secours Catholique et le CCAS. Finalement, nous avons réussi à ouvrir ses droits à la retraite. Cependant, au fil de nos échanges, j'ai perçu qu'il y avait une problématique non exprimée. Une assistante sociale du CCAS, également en contact avec Madame X, m'a informée que cette dernière était victime de violences conjugales. Encouragée par le CCAS, Madame X a fini par porter plainte contre son conjoint. À la suite de cette plainte, nous l'avons orientée vers l'association L'Escale pour initier une procédure de divorce.

Parallèlement, une procédure d'expulsion était en cours, en raison d'impayés de loyer dus à une interruption momentanée des ressources lors de l'arrêt de son activité professionnelle et avant l'ouverture de ses droits à la retraite. Notre objectif était de trouver une solution pour Madame X tout en procédant à l'expulsion de son conjoint. L'expulsion a eu lieu le 23 octobre 2024, sur la base des dettes accumulées. Parallèlement, nous avons travaillé avec une assistante commerciale pour repérer un logement adapté aux faibles ressources de Madame X. Une proposition de logement lui a été faite le 21 octobre 2024, qu'elle a visitée et acceptée. Après l'expulsion de son mari en octobre 2024 je l'ai accompagnée dans ses démarches de demande de logement social. Finalement, elle a signé son bail le 17 décembre 2024.

Cette situation met en évidence l'importance d'un suivi continu et d'une relation de confiance pour trouver des solutions adaptées. Dès le début, il a fallu établir cette relation de confiance avec Madame X, ce qui a permis de résoudre progressivement ses problèmes. Il est essentiel de rester vigilant et disponible, en maintenant la communication ouverte tout en prenant les précautions nécessaires pour assurer la sécurité de la personne concernée.

Dans le cadre de son nouveau logement, un accompagnement social est prévu pour aider Madame X dans les premiers mois, notamment pour la gestion administrative et financière liée à son logement. Cette assistance comprend l'accompagnement dans l'ouverture de compteurs, l'ouverture des droits APL et la compréhension des quittances. »

Un engagement collectif pour une prise en charge globale

Le relogement ne se résume pas à un simple changement d'adresse. Les femmes victimes de violences doivent souvent surmonter des traumatismes profonds, reconstruire leur confiance et gérer des procédures administratives complexes. La collaboration entre les bailleurs sociaux, les associations et les services sociaux est donc essentielle.

Immobilière 3F travaille en partenariat avec les CCAS, la CAF, le Conseil départemental pour assurer un suivi global des victimes. Une communication fluide entre tous les acteurs est la clé pour garantir une protection efficace.

Des initiatives sont mises en place, comme la formation des gardiens à la détection des violences conjugales ou l'affichage d'informations sur les dispositifs d'aide dans les résidences. Car au-delà de l'urgence, c'est une véritable sensibilisation de tous les acteurs qui permettra de mieux protéger les femmes et leurs enfants.

Le passage de 6 logements en 2023 à 10 logements en 2024 résulte probablement du passage à la gestion en flux. Immobilière 3F Hauts-de-Seine a contribué à un tiers des 35 logements mis à dispositions sur le patrimoine Ile-de-France Immobilière 3F à la FNSF. Cela contribue à désengorger les situations prioritaires « ce qui est sûr, c'est la constance dans nos engagements » Camille De BOISSIEU, Directrice Départementale Adjointe Immobilière 3F Hauts-de-Seine.

En tant que bailleur social, notre rôle va au-delà de la gestion ; c'est notre raison d'être : « une adresse pour chacun, un avenir pour tous ». Le logement (ou l'hébergement ?) est le point de démarrage de toute (re)construction. L'appui des équipes commerciales facilite l'obtention rapide de logements pour les cas les plus urgents. Une synergie entre les différents services de l'agence permet de traiter efficacement les demandes, assurant que les victimes de violence puissent être relogées rapidement et en toute sécurité.

« Il est essentiel que notre action continue à évoluer. Le logement est un premier pas, mais il doit s'accompagner d'un véritable suivi », insiste Marina. Un constat partagé par tous les acteurs impliqués, qui voient dans la mobilisation collective la clé d'un relogement efficace et d'une reconstruction durable pour les victimes.